



CHARTRE ET REGLEMENT CS VEIGY

Vous avez demandé à être licencié de notre club, en tant que dirigeant, éducateur ou joueur (se).

Cela implique des droits et des devoirs envers le club, vos coéquipiers, mis aussi envers vous-même.

Voici les principes que nous nous efforcerons d'inculquer aux jeunes :

- Etre ponctuel et prévenir en cas d'empêchement ;
- Respecter les installations ;
- Respecter les coéquipiers, adversaires, dirigeants, arbitres et spectateurs ;
- Etre maître de soi ;
- Bannir la violence et la tricherie ;
- Etre loyal et fair-play ;
- Encourager;
- Montrer l'exemple.

Voici les devoirs que tout membre licencié doit respecter :

- Article 1
Le football est un sport **collectif**.
- Article 2
Ne seront admis aux activités du club, que les joueurs ayant fourni les documents nécessaires à la demande de licence, ainsi qu'au règlement de celle-ci.
- Article 3
Toute personne accueillie est libre de ses convictions politiques, religieuses en respect avec la collectivité, en excluant tout prosélytisme.
- Article 4
L'introduction d'armes ainsi que tout produit illicite est strictement interdite et illégale.



- Article 5
Tout licencié, en tant qu'éducateur, dirigeant ou joueur (se), s'engage à se comporter de manière exemplaire et irréprochable, à prôner le fair-play, à appliquer et à faire appliquer les différentes chartes du Club.
- Article 6
Tout licencié s'engage à respecter ses adversaires, les arbitres, ses coéquipiers, les dirigeants et éducateurs.
- Article 7
Tout joueur s'engage à prévenir son éducateur ou dirigeant, au moins 24 heures à l'avance de son absence au match et le jour même pour l'entraînement.
Nous vous rappelons que les entraînements sont nécessaires pour travailler en équipe, progresser et maintenir son niveau et celui de l'équipe.
- Article 8
Le Club du CS Veigy n'est pas une garderie.
Le Club se dégage de toute responsabilité concernant les objets personnels (portable, bijoux, vêtements de marque,...), qui pourraient être laissés dans les vestiaires et par conséquent dérobés par un tiers.
- Article 9
Tout joueur s'engage à respecter les horaires de convocation, aux matchs et aux entraînements et par conséquent à respecter la ponctualité de ses coéquipiers (ères), en étant soi-même à l'heure.
- Article 10
Tout joueur s'engage à se rendre au rendez-vous fixé par l'éducateur ou le dirigeant pour le départ lors des matchs extérieurs (sauf cas exceptionnel), et ceci pour créer une dynamique d'équipe avant le match.
- Article 11
Tout licencié s'engage à respecter les décisions des dirigeants formés ou éducateurs diplômés (convocation des joueurs, composition des équipes).
Nous vous rappelons que le banc de touche est nécessaire et fait partie intégrante de l'équipe. Seuls le Président, le Comité et le responsable des jeunes sont habilités à discuter, modifier, contester les décisions des dirigeants ou éducateurs qu'ils auront nommés à ce poste.



- Article 12
Tout licencié s'engage à refuser toutes formes de violences ou de tricheries, toutes provocations verbales ou physiques touchant au respect et la dignité de chacun. Il est du devoir de tout éducateur, dirigeant, joueur (se) de faire part sans délai au moins à un des membres du Comité du CS Veigy de tout manquement à ces règles.
- Article 13
Tout licencié s'engage si besoin est, à rendre service au Club : aide aux autres équipes, présence aux manifestations sportives du Club. **Les joueurs forment l'équipe, les équipes forment le Club, faisons ensemble du CS Veigy, un Club connu et reconnu.**
- Article 14
Tout joueur s'engage lors des matchs et entraînements, à se dépasser en mettant au profit ses qualités individuelles, au service de l'équipe.
- Article 15
Toute personne licenciée au CS Veigy qui ne respectera pas les règles énoncées dans ce règlement, sera sanctionnée par la Commission de Discipline nommée par le Comité du Club (suspensions, non renouvellement de licence, exclusion...).

**Les joueurs et joueuses respectent les règles du jeu.
Les éducateurs et dirigeants encadrent et forment les jeunes à ce jeu.
Le président et le comité dirigent et font respecter l'éthique du football et les règles du Club.**

Nous avons besoin de ces règles communes, celles-ci sont évidentes, mais rare sont les clubs qui les font respecter.

Il est vrai qu'il n'est pas facile de rester vigilant, et ne pas tout tolérer, mais l'avenir du Club est lié au respect de ces limites.

Il est facile d'être joueur de football, mais le rôle des bénévoles est très souvent ingrat.

Le monde associatif à besoin de bénévoles.

Les règles sont les mêmes pour tous et il est de notre devoir à tous, de veiller à ce qu'elles ne soient pas bafouées par qui que ce soit.